

Les partenaires du projet IEVP-SEIS

Les principaux partenaires du projet sont les organisations nationales de statistiques et de l'environnement, chefs de file dans le domaine des informations environnementales dans la région de l'IEVP : à savoir les ministères, agences et services statistiques en charge de la collecte, de la production, du stockage et de la diffusion des données et des informations concernant l'environnement.

Dans le cadre de ce processus, chaque pays a désigné deux points de contact nationaux IEVP-SEIS : il s'agit de hauts fonctionnaires représentant respectivement les organisations statistiques et environnementales responsables de la gestion et de la mise en place du système d'informations sur l'environnement dans leur pays.

La mise en œuvre du projet est réalisée en collaboration étroite avec le PNUE/PAM-Convention de Barcelone, la CEE-NU et les pays membres et coopérants de l'AEE. Il est également prévu d'établir des liens étroits avec d'autres projets financés par l'UE dans la région.

La mise en œuvre du projet est soutenue par deux contractants impliquant des consortiums internationaux bénéficiant de réseaux régionaux solides, l'un dirigé par Zoï environment network (Genève) pour les voisins de la région Est de la PEV et de la Fédération de Russie, et le second par Umweltbundesamt GmbH (Vienne) pour les voisins de la région Sud de la PEV.

Le projet concerne les partenaires suivants :

Voisins partenaires du Sud : Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Autorité palestinienne, Syrie* et Tunisie

Voisins partenaires de l'Est : Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Géorgie, Moldavie et Ukraine

Partenariat stratégique : Fédération de Russie

* Syrie : collaboration temporairement suspendue

Couverture géographique



Couverture géographique de l'AEE et du projet IEVP-SEIS

 Pays membres de l'AEE	 Voisins partenaires de l'Est
 Pays coopérants de l'AEE	 Partenariat stratégique
	 Voisins partenaires du Sud

En fournissant cette carte, l'AEE n'émet aucune opinion sur le statut juridique des pays et des territoires qui y sont représentés, ni sur la zone géographique d'exercice de leur autorité, ni sur le tracé de leurs frontières et limites géographiques.

* Syrie : collaboration temporairement suspendue



Agence européenne pour l'environnement
Kongens Nytorv 6
1050 Copenhague K, Danemark
Tél. : +45 33 36 71 00
Fax : +45 33 36 71 99
www.eea.europa.eu
E-mail : enpi-seis@eea.europa.eu
Portail Web : <http://enpi-seis.ew.eea.europa.eu>



VERS UN SYSTÈME DE PARTAGE D'INFORMATIONS SUR L'ENVIRONNEMENT (SEIS) DANS LE VOISINAGE EUROPÉEN

LE PROJET IEVP-SEIS



Agence européenne pour l'environnement



Le système de partage d'informations sur l'environnement

Le système de partage d'informations sur l'environnement (SEIS) est une initiative de l'Union européenne visant à moderniser et simplifier la collecte, l'échange et l'utilisation des données et des informations nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique dans le domaine de l'environnement.

SEIS est basé sur les principes suivants. L'information doit être :

1. Gérée aussi près que possible de sa source ;
2. Recueillie une seule fois pour un partage et une utilisation multiple de ces informations ;
3. Facilement accessible pour aider les autorités publiques en ce qui concerne le respect de leurs obligations légales de rapportage environnemental ;
4. Facilement accessible pour tous les utilisateurs ;
5. Facilement accessible et permettre d'effectuer des comparaisons sur l'environnement à l'échelle géographique appropriée et avec la participation des citoyens ;
6. Totalement disponible pour le grand public et dans les langues adaptées au niveau national ;
7. Enfin, le partage et le traitement de l'information doivent être réalisés au moyen d'outils logiciels communs et libres / à source ouverte.



Le projet IEVP-SEIS

Ce projet a été lancé pour promouvoir la protection de l'environnement dans la région du voisinage européen par le biais de l'Instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP).

Il est mis en œuvre par l'Agence européenne pour l'environnement (AEE), ainsi que par les voisins partenaires pour la période 2010–2014. Ce projet est financé au moyen d'un contrat de services géré par la DG EuropeAid. La coordination globale du projet est assurée par un groupe de gestion, qui rassemble des représentants désignés par les différents services de la CE concernés par le projet : DG EuropeAid, DG Environnement, SEAE, DG Recherche et innovation, Eurostat et Centre commun de recherche.

Le projet doit permettre de renforcer les capacités des autorités compétentes dans les domaines de la coopération, du travail en réseau, de la surveillance continue, de la gestion des données, de l'évaluation et de l'utilisation d'indicateurs pour produire des rapports sur l'état de l'environnement. Il permettra également de maximiser les chances d'une coopération durable et de long terme avec les voisins partenaires. Ces questions sont d'actualité, tant pour le Partenariat oriental que pour l'Union pour la Méditerranée.

Les principaux résultats du projet IEVP-SEIS répondront aux trois composantes du SEIS, à savoir la coopération, le contenu et l'infrastructure, en stimulant la mise en réseaux des capacités nationales en termes d'informations environnementales. De plus, le projet à travers l'utilisation d'outils d'échange, libres et compatibles entre eux devraient permettre un accès ouvert et public aux informations.

L'AEE a pour objectif de contribuer au développement durable et d'agir en faveur d'une amélioration significative et mesurable de l'environnement en Europe, en fournissant en temps utile, des informations ciblées, pertinentes et fiables aux décideurs et au public. L'AEE est composée actuellement de 32 pays membres et de sept pays coopérants, tous représentés dans le Réseau européen d'information et d'observation pour l'environnement (Eionet).

Les objectifs et thèmes du projet

L'objectif général du projet est d'œuvrer pour la protection de l'environnement dans les pays de la zone de l'IEVP. La réalisation de cet objectif général passe par la concrétisation d'un ensemble d'objectifs spécifiques mesurables, notamment :

- l'identification et la mise en place de flux de données et d'informations et d'indicateurs environnementaux, qui se prêtent à l'élaboration et à l'étude des politiques environnementales et qui contribuent au contrôle et au respect des diverses exigences et objectifs sur le plan national, régional et international ;
- le renforcement des capacités dans le domaine de la surveillance continue, de la collecte, du stockage de données, de l'évaluation et du rapportage environnementale au sein des différentes autorités du secteur de l'environnement, y compris les systèmes statistiques nationaux, de manière à assurer la conformité aux exigences de rapportage imposées par les accords internationaux et en coordination avec les initiatives régionales en place ;
- la création de systèmes nationaux et régionaux d'informations sur l'environnement dans les pays de la PEV, qui se situent dans la perspective du système de partage d'informations sur l'environnement (SEIS) de l'UE ; et
- le suivi de l'avancée des initiatives régionales pour l'environnement (PEV, Partenariat oriental, Partenariat stratégique, Horizon 2020).

Les thèmes prioritaires définis au cours de la première réunion de consultation avec les pays, organisée dans le cadre du lancement de la coopération sont :

- pour l'Est et la Fédération de Russie : les ressources en eau, en particulier l'eau douce, du point de vue qualitatifs et quantitatifs (avec la mer Noire comme priorité pour les eaux marines), les déchets urbains/ordures ménagères, ainsi que les émissions atmosphériques, les changements climatiques, et par la suite la qualité de l'air ;
- pour le Sud : les eaux usées urbaines, les déchets urbains, les émissions industrielles, ainsi que les eaux douces et eaux marines, qui seront abordées sous leurs aspects qualitatifs et quantitatifs.